

Paris, le 2 septembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Jusqu'à 35% de perte d'activité pour les magasins présents en centre commercial soumis au pass sanitaire : les enseignes de mode fortement affectées demandent la suppression du dispositif et l'instauration de mesures de soutien adaptées

Évolution du marché de l'habillement au mois d'août 2021

Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce<sup>1</sup>

N.B.: En raison des fermetures administratives de magasins intervenues depuis le mois de mars 2020, le panel compare, à compter du mois de mars 2021, les performances des entreprises avec celles réalisées en 2019.

# AU GLOBAL, UNE CROISSANCE SATISFAISANTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU MOIS D'AOÛT MALGRÉ UNE FORTE BAISSE DE LA FRÉQUENTATION EN MAGASIN

Les enseignes de l'habillement du Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce ont enregistré sur l'ensemble du mois d'août 2021 une croissance de leur chiffre d'affaires de +5% (à périmètre constant) par rapport à août 2019. La fréquentation en magasin a quant à elle chuté de -14,4%.

Ce résultat encourageant ne permet toutefois pas aux enseignes de rattraper les pertes d'activité enregistrées depuis le début de l'année du fait des nombreuses mesures restrictives. Au cumul depuis le mois de janvier 2021, et en tenant compte des périodes de fermeture des commerces, les enseignes de l'habillement ont subi une perte de chiffre d'affaires en magasin de -22,6%.

Les commerces situés dans les départements du littoral (Seine-Maritime, Calvados, Finistère, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Hérault, Var, etc.) ont favorablement bénéficié de la présence des touristes, quand ceux situés à Paris ou dans les Hauts-de-Seine continuent de souffrir.

Par ailleurs, les ventes d'habillement en ligne ont cru en août de 123% par rapport à 2019, et de 8% par rapport à 2020, poursuivant la tendance observée depuis le début de l'année<sup>2</sup>.

#### LES MAGASINS DES CENTRES COMMERCIAUX SONT LES PLUS IMPACTÉS

De manière générale, les points de ventes implantés dans les centres commerciaux, aussi bien en centre-ville (CCCV) qu'en périphérie (CC), ont le plus souffert au mois d'août avec une baisse au global de leur chiffre d'affaires supérieure à 3% (-3,4% pour les CCCV et -3,2% pour les CC) et une chute de la fréquentation de près de 20%.

À l'inverse, les commerces situés en centre-ville et en zone d'activité commerciale ou retail park ont connu des performances positives avec une croissance de leur chiffre d'affaires respectivement de +3,1% et +16,2% au mois d'août.

# JUSQU'À -35% DE CROISSANCE DANS LES MAGASINS IMPACTÉS PAR LA MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE

Sur les deux dernières semaines d'août (entre le 16 août et le 29 août), l'instauration du pass sanitaire a conduit pour les magasins dans les centres commerciaux concernés à une perte de croissance du chiffre d'affaires de 15% en moyenne, pouvant atteindre 35% dans les sites les plus impactés.

Les centres commerciaux implantés dans les territoires les plus populaires, où le taux de vaccination est le plus faible, sont particulièrement impactés par l'application du pass sanitaire.

Au regard des conséquences extrêmement importantes de l'application du pass sanitaire sur les magasins concernés, et tout particulièrement durant la période de rentrée scolaire, l'Alliance du Commerce demande :

- La suppression immédiate de l'application du pass sanitaire dans les grands établissements commerciaux. L'application chaotique du dispositif avec la suspension de très nombreux arrêtés par les tribunaux administratifs crée une confusion importante chez les clients qui ne savent plus où et quand le pass sanitaire s'applique. Il crée également une inégalité injustifiée et inacceptable entre les sites commerciaux concernés par le pass sanitaire et ceux qui ne le sont pas. À tout le moins, le dispositif du pass sanitaire doit être supprimé de manière automatique dès lors que le taux d'incidence du virus est inférieur au seuil de 200 pour 100.000 habitants, comme l'a indiqué le Gouvernement durant le mois d'août.
- La mise en œuvre de mesures d'indemnisation adaptées aux commerces impactés par l'application du pass sanitaire. Si la prolongation du fonds de solidarité jusqu'au 30 septembre est une bonne nouvelle pour les secteurs impactés, le dispositif n'est pas adapté pour compenser les pertes subies par les enseignes. Le fonds de solidarité s'applique au niveau de l'entreprise et non des magasins impactés par le pass sanitaire. De plus, son montant est limité à 200.000 euros par mois et plafonné sur toute la durée de la crise à 1,8 million d'euros. Ainsi, de nombreuses entreprises ont d'ores et déjà atteint ce plafond d'aide et ne pourront donc pas bénéficier de cette mesure malgré les pertes d'activité subies.
- La mise en œuvre d'un dispositif d'activité partielle sans reste à charge pour les établissements qui doivent y recourir en raison de l'application du pass sanitaire.

Plus largement, alors que les commerces de toute taille connaissent depuis un an et demi une crise économique sans précédent, l'Alliance du Commerce réitère sa demande de mise en place de mesures spécifiques de relance pour permettre à tous les acteurs de la filière d'accélérer leur transformation digitale et écologique, indispensable à la survie de leur activité. Alors que le Gouvernement annonce le versement de plus de 112.000 chèques numériques au bénéfice très majoritairement des TPEs (78% des bénéficiaires ayant moins de 2 salariés), les enseignes n'ont à ce jour bénéficié d'aucune mesure de relance bien qu'elles représentent une part prépondérante des emplois du secteur.

\*\*\*

« L'instauration du pass sanitaire impacte fortement la relance avec, sur les deux dernières semaines d'août, une perte de chiffre d'affaires de -15% en moyenne dans les centres commerciaux concernés par la mesure. Si les centres urbains les plus favorisés ressentent un peu moins les effets du pass

sanitaire, les établissements implantés dans les zones plus populaires souffrent particulièrement avec des pertes d'activité allant jusqu'à 35%. Face à ces impacts extrêmement lourds pour les commerces, nous demandons la suppression de cette mesure dans les grands établissements commerciaux.

De plus, si le soutien des entreprises doit effectivement être ciblé et sur mesure, il doit impérativement se poursuivre pour le secteur du commerce qui continue d'être fortement mis à mal par la crise. Les critères pour bénéficier des aides doivent absolument être adaptés aux enseignes du commerce pour ne pas, une fois de plus, écarter des dispositifs des entreprises fortement fragilisées », déclare Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

## <u>Présentation du Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce</u>

<sup>1</sup>L'Alliance du Commerce et Retail Int. s'associent pour développer un panel d'enseignes représentatives sur le marché de l'habillement. Actuellement, le panel comporte 50 enseignes d'habillement représentant plus de 8.000 magasins.

<sup>2</sup>Sur la base d'un échantillon d'une vingtaine d'enseignes représentant près de la moitié du CA habillement du panel Retail Int.

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus: www.alliancecommerce.org - Contact presse: Yohann Petiot (06.24.03.66.52)

**Retail Int.** collecte quotidiennement les données de vente de ses enseignes membres, et leur renvoie tous les jours une comparaison de leur croissance globale avec le panel d'enseignes, et de la croissance de chacun de leurs magasins avec les enseignes voisines. Retail Int. a aussi développé un modèle établissant le potentiel de CA d'un magasin, utilisé pour diagnostiquer la performance des magasins existants et estimer le potentiel sur de nouveaux emplacements.

Pour en savoir plus : <a href="http://www.retailint.fr">http://www.retailint.fr</a>